

Code Client : _____
Commercial : _____



COMMISSION D'INTERMEDIATION BOURSIÈRE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Barème dégressif selon les tranches de volume (Annuel) suivantes :

Volume < 500.000 DH	0.6% HT (+TVA 10%)
500.000 DH <= Volume < 5.000.000 DH	0.5% HT (+TVA 10%)
5.000.000 DH <= Volume < 10.000.000 DH	0.4% HT (+TVA 10%)
10.000.000 DH <= Volume < 50.000.000 DH	0.3% HT (+TVA 10%)
50.000.000 DH <= Volume	0.2% HT (+TVA 10%)
Commission d'enregistrement de la Bourse	0.1% HT (+TVA 10%)

COMMISSIONS DE REGLEMENT \ LIVRAISON

Barème dégressif selon les tranches de volume (Annuel) suivantes :

Min 15.00 DH

Volume < 5.000.000 DH	0.2% HT (+TVA 10%)
5.000.000 DH <= Volume < 10.000.000 DH	0.15% HT (+TVA 10%)
10.000.000 DH <= Volume < 100.000.000 DH	0.1% HT (+TVA 10%)
Commission de port de lettre par transaction	2.00 DH HT (+TVA 10%)

DROITS DE GARDE (Prélèvement trimestriel)

Barème annuel dégressif selon les tranches de valorisation suivantes :

Min 200.00 DH

Valorisation < 2.000.000 DH	0.2% HT (+TVA 10%)
2.000.000 DH <= Valorisation < 5.000.000 DH	0.15% HT (+TVA 10%)
5.000.000 DH <= Valorisation < 10.000.000 DH	0.1% HT (+TVA 10%)
10.000.000 DH <= Valorisation < 20.000.000 DH	0.075% HT (+TVA 10%)
20.000.000 DH <= Valorisation	0.05% HT (+TVA 10%)

OPÉRATIONS SUR TITRES

Encaissement des dividendes	2% du montant brut HT (+TVA 10%)
Assimilation, Augmentation de Capital, Echange	Conformément aux conditions de l'opération

TRANSFERTS DE PORTE-FEUILLE

Sortie titres vers un autre établissement dépositaire autre que Valoris Securities	0.2 % HT (+TVA 10%) de la valeur boursière du portefeuille
--	--

Date de validité: / /

Les tarifs mentionnés dans cette grille sont Hors TVA et prélèvements fiscaux réglementés.

La TPCVM (taxe sur le profit de cession des valeurs mobilières) et la TPA (taxe sur les profits d'actions) appliquées aux dividendes seront prélevées à la source selon les dispositions en vigueur du Code Général des Impôts.

DIRECTIONS SALLE DES MARCHÉS
& POST MARCHE

CLIENT

DIRECTION GÉNÉRALE

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

Pour une ouverture de compte, vous devez joindre à votre dossier les pièces justificatives suivantes :

SI VOUS ÊTES :

PERSONNE MORALE MAROCAINE

RC ou équivalent.
Statuts mis à jour.

PERSONNE PHYSIQUE MAROCAINE RÉSIDENTE

Copie Carte d'identité nationale valide.
Spécimen de chèque.

PERSONNE PHYSIQUE MAROCAINE NON RÉSIDENTE

Copie Carte d'identité nationale valide.
Copie Carte de séjour.

PERSONNE PHYSIQUE NON MAROCAINE NON RÉSIDENTE

Copie Carte d'identité nationale valide.
Copie du Passeport valide.

PERSONNE PHYSIQUE NON MAROCAINE RÉSIDENTE

Copie du Passeport valide.
Copie de carte de séjour marocaine.
Spécimen de chèque.

ENFANT MINEUR

Ouverture d'un compte au nom du tuteur. Photocopie de la page du Livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant.